La Haute Autorité de Santé s'est autosaisie afin d'évaluer l'intérêt et la place des différents hémostatiques chirurgicaux utilisés pour contrôler les saignements opératoires.

Les conclusions de la HAS portent sur les situations pour lesquelles l'utilisation de ces produits est justifiée.

Une fiche de bon usage destinée aux professionnels de santé résume les principaux points de cette évaluation.

La Haute Autorité de Santé a pour mission d'évaluer les dispositifs médicaux pour lesquels un fabricant demande le remboursement. Elle considère qu'il est de son ressort d'évaluer également certains dispositifs médicaux dont le financement est inclus dans les prestations d'hospitalisation, c'est le cas des hémostatiques chirurgicaux. Ces derniers sont utilisés lors d'opérations chirurgicales afin de favoriser l'interruption du saignement.

Ce
sont des produits de statut, de
mode d'action
et de formes très diverses
, et ce
travail transversal
porte sur
8 classes de
dispositifs médicaux
et
sur
5
médicaments
dérivés du sang. Ils sont
destinés à limiter les pertes sanguines per et
postopératoires
(soit plus de
18
produits)
.

Quand utiliser ces produits, avec quelle efficacité ?

La gestion de l'hémostase repose en priorité sur la mise en œuvre des méthodes chirurgicales conventionnelles telles que la compression, les su
tures,
les
ligatures ou encore
l'

électrocoagulation.
A
près avoir effectué
une revue de littérature et
réuni
un groupe de travail pluri-professionnel
,
la HAS
conclut
que
l'
utilisation
des hémostatique
s chirurgicaux
en complément des méthodes conventionnelles n'apporte
qu'une amélioration cliniquement modeste sur la rapidité d'obtention de l'hémostase et la réduction des pertes sanguines par rapport aux méthodes conventionnelles seules.

Les données comparatives sont insuffisantes pour établir la supériorité d'un hémostatique par rapport à un autre.

La HAS préconise de ne pas utiliser ces hémostatiques chirurgicaux :

- en l'absence de saignement identifié,
- à la place des méthodes conventionnelles d'hémostase chirurgicale (en présence d'un saignement identifié)
,
- de façon systématique.

La Haute Autorité de Santé considère les hémostatiques chirurgicaux comme des méthodes co

mplémentaires
aux techniques conventionnelles d'hémostase
à réserver aux situations dans lesquelles ces dernières
sont insuffisantes
.
Elle
recommande
ainsi
que
les hémostatiques chirurgicaux
soient utilisés
en
dernière intentio
n
.

Retrouvez l'ensemble des documents sur www.has-sante.fr